

p. 100 de la population active se cherchent activement un emploi. Ces chiffres ne comprennent pas les inscrits aux programmes de formation de la main-d'œuvre ni ceux qui touchent l'assistance sociale, même s'ils sont aptes à travailler. Ils forment toutefois une minorité. Les occasions d'emploi dans la communauté sont très limitées et les gens ne peuvent même pas trouver du travail pour huit semaines, encore moins pour les dix semaines prévues.

On a parlé de l'importance du travail dans ce débat. Certains voudraient nous faire accroire qu'aujourd'hui les jeunes ne veulent pas travailler, que le travail leur fait peur et ne les intéresse pas. Je ne suis pas d'accord. On a dit que les gens avaient perdu l'éthique du travail, mais je ne crois pas. C'est un fait, cependant, que le gouvernement n'a pas la capacité, la prévoyance ou la volonté d'agir sur l'économie pour donner du travail aux gens et il trouve donc toutes sortes de raisons pour excuser son propre manque de compétence. Pour renforcer mon argument, j'aimerais citer un extrait d'un document intitulé «Jobs and Poverty, A Report on Canada's Working Poor», publié en juin 1977, où on peut lire le passage suivant:

Le travail représente plus pour la plupart des gens que simplement faire de l'argent. En plus du revenu qu'il produit et des choses que l'argent permet d'acheter, le travail apporte le respect de soi et la satisfaction personnelle et définit la position qu'une personne occupe dans sa localité et la société en général. Où et comment nous travaillons influence beaucoup la plupart des aspects de notre vie, depuis les amitiés que nous cultivons et les endroits où nous vivons jusqu'à la façon dont nous élevons et éduquons nos enfants. Comme la famille, le travail est une institution essentielle qui met de l'ordre dans nos vies quotidiennes et leur donne un sens.

Nous voyons que pour beaucoup de chômeurs et de pauvres, le travail est un passe-temps très important parce qu'il leur donne de la dignité et le sentiment d'appartenir à la communauté. J'aimerais maintenant parler des raisons qui ont poussé le gouvernement à modifier la période d'admissibilité. Le ministre et ses bureaucrates ont tous dit qu'elle décourageait de travailler.

M. Alexander: Vous avez déjà tout dit cela.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, à l'étape du comité . . .

M. Hogan: On dirait que vous ne saisissez jamais le message.

M. Rodriguez: Nous allons vous le redire maintenant.

M. Alexander: Ah! assoyez-vous donc!

M. Rodriguez: Le Congrès du travail du Canada a présenté un mémoire au moment de témoigner devant le comité. Des échanges de propos assez intéressants ont eu lieu entre le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) et M. Chafe, représentant du Congrès.

M. Alexander: Ne choisissez pas, lisez tout.

M. Rodriguez: Je voudrais citer le passage qui concerne la période de référence. Voici:

M. ALEXANDER: D'après certaines études, qu'il s'agisse d'études globales ou non, la période d'admissibilité de huit semaines ne pousse pas les gens à se

Emploi et immigration

chercher du travail. On a également souligné que ce sont les travailleurs qui profitent le plus de la loi car, même lorsqu'ils auraient pu travailler plus longtemps, ils ne l'ont pas fait et la Commission ou le ministre se sont rendu compte qu'à la fin des semaines de prestations, ces mêmes personnes se trouvaient facilement un nouvel emploi. Pouvez-vous répondre quelque chose à ces déclarations, véridiques semble-t-il, du ministre?

Le député de Hamilton-Ouest estime qu'une période réglementaire de huit semaines est une façon de décourager le travail mais il n'en a fourni aucune preuve. M. Chafe lui a donné une réponse que je considère appropriée et la voici:

M. CHAFE: D'abord, la plupart des études qui ont été faites à ce sujet par des économistes et des universitaires n'affirment pas du tout que le régime actuel incite les gens à ne pas travailler. De fait, on relève des incohérences flagrantes dans certaines études. L'une d'elles en particulier a été faite à partir d'une hypothèse fondamentale, à savoir que toute période de chômage est volontaire; à partir de ces prémisses, on a essayé de conclure que la nouvelle loi sur l'assurance-chômage de 1971 n'encourageait donc pas les gens à travailler et ferait alors augmenter le taux de chômage d'environ 1.5 p. 100. Franchement, ces études sont beaucoup trop éloignées de la réalité parce que leurs responsables sont plutôt des théoriciens qui ne savent pas du tout ce que c'est que d'être chômeur.

Il y a eu d'autres études semblables sur les corollaires de l'assurance-chômage, mais personne, d'après nous, n'a encore réussi à prouver que ce sont les prestataires de la deuxième catégorie qui sont la cause de tous les soi-disant problèmes d'administration de la loi actuelle sur l'assurance-chômage. La Commission de l'assurance-chômage sait très bien, grâce à ses dossiers, que les prestataires de la deuxième catégorie ne sont qu'une minorité.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Rodriguez: Qui a dit non?

Une voix: Tout le monde.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) invoque le Règlement.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, puisque le député ignore qui a dit non et afin que le compte rendu soit clair, c'est moi, député de Hamilton-Ouest, qui a dit non au député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Vous devriez avoir honte.

● (1130)

[Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, l'amendement qui fait présentement le sujet du débat se lit comme suit:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«Le Bill C-27, . . . ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration afin d'en reconsidérer les articles 29 et 30.»